

Compte-Rendu de la séance d'installation du Conseil Municipal

Le 20 mars 2026, à 19 h 30, les membres du Conseil Municipal de Plassac, proclamés et élus, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire sortant, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BERNARD, qui, après appel nominal, a donné lecture des résultats du procès-verbal des élections du 15 mars 2026.

Etaient présents : David BELUS, Jean-Louis BERNARD, Magali BODEI, Valérie BOULAY, Cynthia BOUSSARD, Marie-Xavière COSSE, Elodie DESARDURATS, Jean-Luc HILARION, Séverine LEVY, Hacène MADACI, Erik NYZNYK, Jean-Michel VENANCY et Olivier VIGNON

Absents excusés : Philippe LABORDE (pouvoir à Jean-Luc HILARION) et Patricia LAPLAGNE (pouvoir à Elodie DESARDURATS)

1^{er} tour des élections municipales du dimanche 15 mars 2026

| | |
|--------------------------|-----|
| Nombre d'inscrits : | 659 |
| Nombre de votants : | 518 |
| Nombre de votes blancs : | 10 |
| Nombre de votes nuls : | 9 |
| Suffrage exprimé : | 499 |

Liste 1 menée par Jean-Louis BERNARD : 295 voix

Liste 2 menée par Jean-Philippe BELLOT : 204 voix

Conformément à la Loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité a modifié le mode scrutin dans les communes moins de 1000 habitants, à savoir le scrutin proportionnel de liste paritaire. Les 15 sièges à attribuer sont répartis de la façon suivante :

Liste 1 : 12 sièges

Liste 2 : 3 sièges

La proclamation des résultats est la suivante : Jean-Louis BERNARD, Magali BODEI, Jean-Luc HILARION, Cynthia BOUSSARD, Olivier VIGNON, Valérie BOULAY, Philippe LABORDE, Séverine LEVY, David BELUS, Elodie DESARDURATS, Hacène MADACI, Patricia LAPLAGNE, Jean-Philippe BELLOT, Marie-Xavière COSSE, Jean-Michel VENANCY.

À la suite des démissions successives de Monsieur Jean-Philippe BELLOT, Madame Ghislaine SOULET, Monsieur Joss SERET, Madame Martine GOUTTE, Monsieur Erik NYZNYK étant le suivant de liste, il a intégré les membres du conseil municipal.

Monsieur Jean-Louis BERNARD demande à la benjamine de l'assemblée si elle veut bien remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Elodie DESARDURATS est désignée secrétaire de séance.

Il demande que le dernier compte-rendu du conseil municipal qui s'est déroulé le 9 mars soit approuvé. Il est adopté par les élus sortants et proclamés élus au 20 mars 2026.

Monsieur Jean-Louis BERNARD invite le doyen d'âge à présider l'assemblée afin de procéder à l'élection du maire (scrutin secret et élection acquise à la majorité absolue).

Election du Maire :

Monsieur Jean-Michel VENANCY, prend la présidence et constitue le bureau de vote composé de Mesdames Valérie BOULAY et Marie-Xavière COSSE comme déléguées assesseurs.

Le quorum étant atteint, il procède à l'appel nominal des membres pour voter.

Candidat : Jean-Louis BERNARD

A l'issue du scrutin :

| | |
|-----------------------------------|----|
| Enveloppes trouvées dans l'urne : | 15 |
| Bulletins blancs ou nuls : | 3 |
| Suffrage exprimé : | 12 |
| Majorité absolue : | 7 |

Monsieur Jean-Louis BERNARD (12 voix) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BERNARD, en application de l'article L. 2122-17 du C.G.C.T., le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Détermination du nombre d'adjoints :

Conformément à la législation en vigueur, l'article L. 2122-2 du C.G.C.T., le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Il y avait 4 postes d'adjoints et propose de rester sur ces 4 postes d'adjoints.

Le conseil municipal décide à la majorité des votants, (3 abstentions : Messieurs Jean-Michel VENANCY, Erik NYZNYK et Madame Marie-Xavière COSSE) de créer 4 postes d'adjoints.

Election des Adjoints :

Conformément au nouveau mode de scrutin, les adjoints sont élus en liste paritaire bloquée.

Monsieur le Maire propose la liste suivante composée de :

1. Jean-Luc HILARION
2. Magali BODEI
3. Olivier VIGNON
4. Cynthia BOUSSARD

Le quorum étant atteint, il procède à l'appel nominal des membres pour voter.

A l'issue du scrutin :

| | |
|-----------------------------------|----|
| Enveloppes trouvées dans l'urne : | 15 |
| Bulletins blancs ou nuls : | 3 |
| Suffrage exprimé : | 12 |
| Majorité absolue : | 7 |

La liste composée de Monsieur Jean-Luc HILARION, Magali BODEI, Olivier VIGNON et Cynthia BOUSSARD (12 voix) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue au rang d'adjoints et immédiatement installée.

Le Procès-Verbal d'installation du Maire et des Adjointes est annexé au présent compte-rendu.

Charte de l'Elu Local :

Conformément à l'article L. 2121-7 du C.G.C.T. prévoit que lors de la première réunion du conseil municipal, et immédiatement après l'élection du Maire et des Adjointes, le maire donne lecture de la Charte de l'Elu Local mentionné à l'article L. 1111-12 du C.G.C.T. Une copie de cette charte a été remise aux élus ainsi que le chapitre III (articles législatifs L. 2123-1 à L. 2123-35) du C.G.C.T.

Conseiller Communautaire :

Les délégués communautaires étant issus de l'ordre du tableau du conseil municipal, Monsieur le Maire est en le membre titulaire, le suppléant est Olivier VIGNON, 3^{ème} adjoint dans l'ordre du tableau après le désistement de Monsieur Jean-Luc HILARION et Madame Magali BODEI.

Pour clôturer cette première séance, Monsieur le Maire, fait une allocation à l'assemblée :

Mes chers collègues,

Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous m'accordez ce soir.

Être élu maire de Plassac, le village qui nous rassemble et que nous aimons, est un honneur que je mesure à sa juste valeur.

Au-delà de cette assemblée, mes remerciements vont aux Plassacaises et aux Plassacais. En nous désignant pour les représenter à nouveau, ils nous confient l'avenir de notre commune. C'est pour eux, et avec eux, que nous agirons.

À vous, les nouveaux élus qui rejoignez ce conseil : gardez votre œil neuf. C'est votre fraîcheur qui nous bouscule et nous fait avancer. Je vous encourage à oser, à suggérer, et à nous aider à repousser les lenteurs.

Avec les élus sortants, nous vous aiderons à découvrir les arcanes de l'organisation municipale dans une bienveillance mutuelle, car c'est dans l'unité que nous sommes les plus efficaces.

À l'égard de l'opposition, je forme le vœu que nos échanges restent toujours courtois. Je souhaite qu'ils soient productifs pour notre commune, dans le respect des valeurs de progrès que nous portons.

Il n'y a plus de temps à perdre. Mes chers collègues, au travail !

La séance est levée à 20 heures et 8 minutes.